

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE L'INTÉGRATION, DE L'IDENTITÉ NATIONALE ET DU CODÉVELOPPEMENT

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Paris, le 2 8 AUUT 2007

SOUS-DIRECTION DES ETRANGERS ET DE LA CIRCULATION TRANSFRONTIERE

Circulaire N° NOR

Modèle NOR IMIDOTOJOJOHC

LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE L'INTEGRATION, DE L'IDENTITE NATIONALE ET DU CODEVELOPPEMENT

Α

MESDAMES ET MESSIEURS LES PREFETS (METROPOLE ET OUTRE-MER) MONSIEUR LE PREFET DE POLICE

OBJET : Mise en place d'un formulaire uniforme de demande d'admission au séjour au titre de l'asile

Un recensement effectué auprès des services des étrangers des préfectures a mis en évidence la grande diversité des pratiques concernant l'usage de notices de renseignements que doivent remplir les demandeurs d'asile lorsqu'ils sollicitent leur admission au séjour. Il a en outre été constaté que les renseignements à fournir excédaient souvent le périmètre de ce que vos services sont en droit de demander (notamment motivation de la demande de protection dont les services préfectoraux n'ont en aucun cas à connaître).

Il est donc apparu nécessaire d'établir un formulaire uniforme de demande d'admission au séjour au titre de l'asile permettant de recueillir sur un seul et même support l'ensemble des informations qui doivent être communiquées par un demandeur d'asile à l'appui de sa demande d'admission au séjour, en application de l'article R 741-2 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers en France et du droit d'asile et du règlement communautaire Dublin du 18 février 2003, et uniquement celles-ci.

Ce document, figurant en annexe accompagné d'une notice d'utilisation à l'intention de vos services, se compose ainsi de six rubriques relatives à l'état-civil du demandeur, à sa famille, à l'adresse où il est possible de lui envoyer du courrier, aux documents justifiant de son entrée régulière sur le territoire français, aux conditions de son entrée en France et aux itinéraires de voyage à partir du pays d'origine. Il comporte également la liste des pièces complémentaires à fournir ainsi qu'une information sur les règlements communautaires Dublin et Eurodac. Ces deux règlements n'étant applicables qu'au territoire européen de la République française, il conviendra de supprimer ces mentions en outre-mer.

Afin de faciliter la compréhension des différents champs par les demandeurs d'asile, une traduction dans les dix-huit langues dont la liste figure en annexe est en cours de réalisation. Ces différentes versions seront prochainement disponibles sur le site intranet DLPAJ/SDECT. Le formulaire devra toutefois être renseigné exclusivement en français.

L'utilisation exclusive de ce formulaire sera désormais obligatoire dans l'ensemble des préfectures. Je vous demande en conséquence, dés réception de la présente circulaire, de faire retirer toute autre notice d'admission au séjour au titre de l'asile en usage le cas échéant dans vos services pour y substituer ce formulaire.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter tous les renseignements et précisions dont vous auriez l'utilité pour la mise en œuvre des présentes instructions.

Pour le ministre et par délégation, le directeur du cabinet

Thierry COUDERT

ANNEXES



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'IMMIGRATION, DE L'INTEGRATION, DE L'IDENTITE NATIONALE ET DU CODEVELOPPEMENT

PRÉFECTURE DE

Ce formulaire ne garantit pas l'authenticité de l'identité du demandeur et ne vaut pas autorisation de séjour

DEMANDE D'ADMISSION AU SEJOUR AU TITRE DE L'ASILE REQUEST FOR RESIDENCE AUTHORISATION DURING EXAMINATION OF AN APPLICATION FOR ASYLUM

	N° ETRANGER :	N°Do (A remplir par la p	OSSIE réfecture		Date dépôt de	la demande	:	
	☐1 ^{ère} demande					eexamen subsequent application		
engerale (n. 1915) 1800 - Salah Julya engal		①indicatio	ons re	latives à l'état-c sonal particulars of app	ivil du demand licant	leur		
1.1 Nom : Surname	e financia de la companya della companya della companya de la companya della comp		1.2 Pr	énom(s) :		13 Sexe	: FO M C	
1.4 Nom de Married wo	jeune fille pour les femr men have to put their maiden name	nes mariées :	1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1				
1.5 Date de Date of bir	naissance:		1.6 Lieu de naissance (ville et pays) : Place of birth (city and country)					
1.7 National Nationality								
1.8 Nom et p Father's su	prénom du père : mame and forename		1.9 N	Nom et prénom de la mère : Mother's surname and forename				
		②indicatio	ns rei	atives à la famill al particulars of family n	e du demande	ur:		
2.1 Marié(Married	e) 2.2 Célib Bache		2.3	Veuf(ve) Widowed	2.4 Divorce		2.5 Concubin	
Spouse's surr	conjoint le cas échéant: name if necessary			2.7 Prénom du co Spouse's forename	onjoint :		Concessine	
Spouse's file	GER du conjoint si connu number if known regard du séjour :	i		2.9 Nationalité du Spouse 's nationalit	conjoint :			
.10 Date de n Spouse's date	aissance du conjoint : e of birth		2.11 Lieu de résidence actuelle du conjoint : Spouse's present address					
12 Nombre of Number of ch				2.13 dont entrés e children arrived in F	n France ; .		·	
		Indique	rtous	les enfants all childre	n			
2.14 Nom : Sumame	2.15Prénom : Forename	2.16 Natio	2.16 Nationalité, date et lieu de naissance : 2.17 Lieu de résidence actue Nationality, date and place of birth (Place of residence)					
			<u></u>					
						-	-	

3 indication de l'adresse où il est possible de vous envoyer du courrier : indication of the address where it is possible to send you mail

			malcation	or the addres	ss where it is hossibi	e to send you mail				
	3.1 chez (by)									
	3.2 N° (Numbe	(Number) 3.3 rue (street)								
	3.4 Code pos	stal (mail postal	code)	3.	ville (city)					
	Attention	et vous	devez lui demander	de vous dor	nner une attestation	e doit être agréée par la préfecture de domicilitation pour la préfecture u have to ask her to give you a certificate for the prefecture				
			Co		votre entrée en n of the entry in Fra					
	☐ si vous ête	s entré de fa	ıçon régulière , pa			gularly go to question ④				
engantarras () pakke sala ()			içon irrégulière, p			rregularly: go directly below to question 5				
nes en		. [
	resident of the second	.								
Passe	• 1	Date 4.7 Péri	e et lieu de délivr and place of issue ode de validité d of validity	ance	4.8 avec visa with entry visa	4.9 oui N° date et lieu de délivrance If yes specify Nr, date and place of issue				
			r e et lieu de délivra and place of issue	ince	4.15 Autre titre Other travel	e de voyage : préciser lequel document specify				
☐ Carte d'identité Identity card		4.14 Péri	4.14 Période de validité Period of validity 4.16 Date et lieu de délivrance Date and place of issue							
				· i	4. 17 Période de v	alidité				
ou visa d'o	t de séjour entrée ermit or entry visa	par la Fr Do you poss Norway? 4.20 Préci	ance ou par un au sess or have you posses	itre Etat me sed a residenc de délivrance	embre de l'Union e e permit or visa issued b e , la période de valie	ermis de séjour ou d'un visa d'entrée délivré uropéenne, l'Islande ou la Norvège ? y France or other state Member of European Union, Iceland or dité				
			et les itinérair	es de voy	onditions de l'er rage à partir du onditions of the entry in F	pays d'origine				
.1 Date de Date of de	départ du pays epárture from your co	d'origine ou ountry of origin or	I de provenance : of provenance							
.2 Date d'e	entrée en Fran	Ce Arrival date to	France:							
	traversés : u have been in	5.4 Date d'entrée : Arrival date	5.5 Date de sortie : Departure date		ns de transports : ns of transport	5.7 Conditions de franchissement des frontières (point de passage autorisé ou en évitant les contrôles) :Border crossing condition (at authorised crossing point or avoided border control)				
Fra	nce									

© autres informations Other informations

Demandes d'asile antérieu	Ires		The second secon
Previous asylum procedures			the section of the se
6.1.1 Avez-vous déjà sollicité l'asile en Fra	ince ?		
Have you ever previously applied for asylum in Fi	rance ?		
6.1.2 OUI Yes			6.1.10 NON
6.1.3 préciser où et quand :			No · · · ·
specify where and when	reservation of the second of t	ار در ما اراضه این در محمد این اراضه این در	
1.4 sous le même nom ou sous un autre	nom (préciser lequel)?		
have you used the same name or another (specify 5.1.5) une décision a t-elle-été prise sur cet	which) ?	telegraphic of the property	
1.6 Ul demande rejetée	ite demande ? Was any deci	sion taken on the application	
Yes application rejected	6.1.8 □ NON No	د این در	619 ☐ Je ne sais pas
1.7 date ?	NU		I don't know
		e de sette de la composition della composition	en e
			CAPTER TO THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE
1:11 Avez-vous déjà sollicité l'asile dans u Have you ever asked for a refugee status in another 1:12 OUI	country of the European Union or IIc	eland or Norway ?	6.1.20 □ NON
Yes 1.13 préciser où et quand :			No
specify where and when			en e
1.14 sous le même nom ou sous un autre r	nom (nréciser lequel\2		
have you used the same name or another (specify y	vhich) ?	4	
1.15 une décision a t-elle-été prise sur cett	e demande? was any decis	sion taken on the application	on ?
1.16 OUI demande rejetée	6.1.18 □ NON		6.1.19 ☐ Je ne sais pas
Yes application rejected 1.17 date?	No		I don't know
D 6.2 Membres de famille résidant er ou en Islande ou en Norvège Familiy Inom 2 prenom 6.2.3	members living in France or in other sumame	UE Member States or in Icela	on européenne and or Norway
2 prenom 6.2.3 te et lieu de naissance	forename and place of birth	date	the state of the second of the
Alien de parenté avec vous relationship	6.2.5 nationalité nationality	6.2	2.6 statut de résidence residence status
月 Lieu de résidence (pays, ville) ce of residence			
8nom	6.2.9 prenom		6.2.10 date et lieu de naissance
ame fo	prename		place of birth
11]lien de parenté avec vous ionship n	<u>6.2.12</u> nationalité ationality	residence	6.2.13 statut de résidence
네니eu de résidence (pays, ville) e of residence			
6.3 Langue(s) d'origine language(s) of origin	η;		
ire à remplir au moment du dépôt du	dossier à la préfecture		

questionna Fait le (date) à la préfecture à (place)

signature (signature)

Liste des pièces à présenter à l'appui de votre demande (article R.741-2 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile)

Vous devez présenter à l'appui de votre demande d'admission au séjour :

- 1) le formulaire ci-joint, lisiblement rempli en français, daté et signé. Les champs ① à ⑤ sont obligatoires
- 2) quatre photographies d'identité de face, tête nue, de format 3,5 cm x 4,5 cm, récentes et parfaitement ressemblantes
- 3) l'indication d'une adresse où il est possible de vous faire parvenir toute correspondance pendant la durée de validité de votre autorisation provisoire de séjour :
- Si vous disposez d'un logement à votre nom: original et copie d'une quittance ou d'une facture d'électricité ou de téléphone fixe, datant de moins de trois mois.
- Si vous choisissez l'adresse d'un tiers: une attestation sur l'honneur signée par le tiers selon laquelle il accepte de recevoir votre courrier, copie de sa pièce d'identité, original et copie d'une quittance ou d'une facture d'électricité ou de téléphone fixe, datant de moins de trois mois.
- Si votre choix se porte sur une association: celle-ci doit avoir été agréée par arrêté préfectoral; vous devez présenter une attestation de domiciliation postale établie par l'association moins de quinze jours avant le dépôt de votre demande en préfecture.
- 4) si vous les possédez: actes de naissance (le votre et celui des membres de votre famille qui vous accompagnent), document d'identité et de voyage avec lequel vous êtes entré en France.

Dépôt de la demande

Vous devez vous présenter le plus rapidement possible à la préfecture de (adresse)

aux jours et horaires suivants (à préciser par la préfecture) (à adapter si réception sur RDV)

Le présent document ne vaut pas autorisation de séjour

Information sur les règlements communautaires N° 2725/2000 du 11 décembre 2000 et N° 343/2003 du 18 février 2003

En application de la réglementation européenne, l'examen de votre demande d'asile est susceptible de relever de la responsabilité d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou de l'Islande ou de la Norvège, si vous entrez dans l'un des cas prévus par le règlement susvisé, en particulier lorsque:

- vous avez déposé une demande d'asile dans un autre Etat membre avant de venir en France
- un Etat membre vous a délivré un visa ou un titre de séjour
- vous avez pénétré sur le territoire des Etats parties en franchissant illégalement le territoire d'un autre Etat membre

Conformément aux dispositions du règlement (CE) n° 2725/2000 du Conseil du 11 décembre 2000, vos empreintes digitales vont être relevées par la préfecture pour être comparées avec celles enregistrées dans la base de données européenne Eurodac, en vue de la détermination de l'Etat membre responsable de l'examen de votre demande d'asile. Vous pouvez exercer le droit d'accès aux données personnelles vous concernant et de rectification de ces données auprès de la préfecture, dans les conditions prévues à l'article 18 dudit règlement.

Dans l'hypothèse où un Etat membre requis reconnaîtrait sa responsabilité, il ne vous sera pas remis d'autorisation provisoire de séjour, ou bien l'autorisation qui vous a été délivrée vous sera retirée ou non renouvelée. Vous pourrez être placé en rétention administrative et remis aux autorités de l'Etat responsable, en application des articles L741-4-1° et L.531-2 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

List of documents to be presented in support of your request (Article R.741-2 of the Aliens (Entry and Residence and Right to Asylum) Code

In support of your request for residence, you must present:

- 5) the enclosed form, completed legibly in French, dated and signed. Fields ① to ⑤ are obligatory
- 6) four passport photos full face, bare-headed, 3.5 cm x 4.5 cm in size, recent and an exact likeness
- 7) evidence of an address where all correspondence can be sent for the period of your temporary permit to stay
- If you have accommodation in your own name: the original and a copy of a receipt or bill for electricity or a landline telephone, dated within the last three months.
- If you give the address of a third party: an affidavit signed by the third party stating that it agrees to receive your post, a copy of his/her identity documents, an original and a copy of a receipt or of an electricity bill for or a landline telephone, dated within the last three months.
- If you choose to give an association's address: the association must have received special agreement by order of the Préfet. You must present proof of postal residence issued by the association less than 15 days before the submission of your request to the Préfecture.
- 8) if you have them: birth certificates (yours and those of the members of your family who are with you), proof of identity and the travel documents with which you entered France.

Application

You must present yourself **as soon as possible** to the Préfecture at (address)

on the following days and times (to be specified by the Préfecture) (modify accordingly if meeting is by appointment)

This document is not a permit to stay

Information on EC regulations
No. 2725/2000 of 11th December, 2000
and No. 343/2003 of 18th February, 2003

Pursuant to the European regulation, examination of your asylum request is likely to come under the responsibility of another European Union Member State, Iceland or Norway, if you fall into a particular category provided for by the above-mentioned regulation, in particular when:

- you have submitted an asylum request in another Member State before coming to France
- a Member State has issued you with a visa or a residence permit
- you have entered the territory of a Member State by crossing the territory of another Member State illegally

In accordance with the clauses of the Council Regulation (EC) No. 2725/2000 of the 11th December 2000, your fingerprints will be taken at the Préfecture in order to compare them with those registered in the European database, Eurodac, and to determine the Member State responsible for examining your asylum request.

You may exercise your right to access to your personal data and to correct this data by application to the Préfecture, under the conditions provided for in Article 18 of the aforementioned regulation.

In the event that a Member State recognises its responsibility, you will not be granted a temporary permit to stay, or the permit that you have received will be withdrawn or not renewed. You could be placed in detention and handed back to the authorities of the State in question, pursuant to articles L741-4-1 and L.531-2 of the Aliens (Entry and Residence and Right to Asylum) Code.

NOTICE EXPLICATIVE RELATIVE AU FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADMISSION AU SEJOUR AU TITRE DE L'ASILE

Ce formulaire a pour objectif de permettre le recueil sur un même support de l'ensemble des informations qui doivent être communiquées par un demandeur d'asile à l'appui de sa demande d'admission au séjour, en application de l'article R 741-2 du CESEDA et du règlement communautaire Dublin du 18 février 2003.

Il comporte 6 rubriques :

①indications relatives à l'état-civil du demandeur

②indications relatives à la famille du demandeur

③indication de l'adresse où il est possible d'envoyer du courrier au demandeur

①documents justifiant de l'entrée régulière sur le territoire français

Sindications sur les conditions de l'entrée en France et les itinéraires de voyage à

partir du pays d'origine © autres informations

La page 4 comprend la liste des pièces à fournir ainsi qu'une information sur les règlements communautaires du 11 décembre 2000 concernant la création du système Eurodac pour la comparaison des empreintes digitales aux fins de l'application efficace de la convention de Dublin et du 18 février 2003 sur les critères et mécanismes déterminant l'Etat membre responsable du traitement d'une demande d'asile, dit Dublin !!

- Avant diffusion vous devez préciser le nom de votre préfecture en page 1 (en tête) et 3 (dernier encadré) ainsi que les modalités de dépôt du dossier dans votre préfecture en page 4. Vous pouvez imprimer le formulaire sur un format A 3 recto-verso.
- Ce document pourra être remis au demandeur d'asile soit au niveau de votre préfecture, soit au niveau de la plate-forme d'accueil. La date de ce pré-accueil devra être mentionnée en page 1 dans l'encadré prévu à cet effet avec le timbre de la préfecture ou de la plate-forme.

La traduction en langue étrangère des différents champs n'a pour objet que de faciliter la compréhension des questions par le demandeur : comme précisé en page 4, le formulaire doit être rempli exclusivement en français.

Vous expliquerez au demandeur qu'il doit se présenter à la préfecture muni du formulaire et des pièces complémentaires soit, si accueil sans rendez-vous, dans les meilleurs délais possibles aux jours et heures mentionnées en page 4 du formulaire, soit, si sur rendez-vous à la date que vous indiquerez en page 4.

Vous lui préciserez qu'il ne devra remplir le dernier encadré en page 3 (certification sur l'honneur de l'exactitude des renseignements, date et signature) qu'au moment du dépôt de la demande à vos guichets et après vérification de la complétude par les soins de l'agent d'accueil.

- Les rubriques figurant en caractère gras correspondent aux champs que vous devez renseigner lors de l'enregistrement du dossier dans AGDREF.
- Ce formulaire a vocation à vous aider dans la détermination de l'Etat membre responsable que vous devez effectuer pour chaque demande qui vous est présentée ; toutefois il ne se substitue ni à l'entretien Dublin, ni au formulaire uniforme de requête de prise ou reprise en charge que vous devez obligatoirement utiliser pour saisir les autres Etats membres (modèles en ligne sur le site intranet DLPAJ/SDECT/DubliNet).

Liste des versions disponibles

albanais

anglais

arabe

arménien

azerbaidjanais

bengali

chinois

espagnol

farsi

géorgien

moldave

ourdou

portugais

russe

serbo-croate

sri-lankais

tamoul

turc